

Règlement du Concours de Dessin

“Ton rêve de footballeur”

Article 1 : organisateur

Le concours est organisé par le District de Football de la Manche.

Article 2 : Public concerné

Le concours est ouvert aux jeunes licenciés des catégories U7, U9 et U11.

Article 3 : Thème

Les participants doivent réaliser un dessin sur le thème “Ton rêve de footballeur”.

Le dessin peut représenter une équipe de rêve, la compétition que tu rêve de jouer, ton match de rêve...

Laisse ton imagination et tes rêves parler.

Article 4 : Participation

Chaque participant peut soumettre un seul dessin.

Les dessins doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : nlecarpentier@manche.fff.fr

Les informations suivantes doivent accompagner chaque dessin :

- Prénom et nom de l'enfant.
- Catégorie d'âge (U7, U9, ou U11).
- Nom du club.
- Coordonnées d'un représentant légal.

Les salariés, élus, membres de commissions ainsi que leurs conjoints et leurs enfants ne sont pas autorisés à participer.

Article 5 : Date Limite

Les dessins doivent être envoyés au plus tard le 19 janvier 2026 à 23h59.

Article 6 : Critères de sélection

Un jury composé de salariés et de membres du comité du District se réunira et évaluera les dessins en fonction des critères suivants :

- Respect du thème
- Originalité
- Qualité artistique adaptée à l'âge de l'enfant

Article 7 : Récompenses

Pour chaque catégorie (U7, U9, U11) :

3 gagnants remporteront :

- 2 places pour un match du Stade Malherbe de Caen.
- 1 ballon.
- 1 gourde.

Le grand gagnant de chaque catégorie recevra également une coupe.

Tirage au sort parmi tous les participants : 5 lots de 2 places pour un match du Stade Malherbe de Caen exception faite des gagnants récompensés lors du concours.

Article 8 : Remise des lots

Les lots seront remis lors d'un goûter organisé au District de Football, à Pont-Hébert, en présence des gagnants. La date sera communiquée ultérieurement.

Article 9 : Conditions de participation

En participant au concours, chaque enfant et son représentant légal acceptent que le District puisse utiliser les dessins pour des communications liées à cet événement (site internet, réseaux sociaux, affiches, etc.).

Article 10 : Modification du règlement

Le comité de direction du District de la Manche se réserve le droit de modifier les règles énumérées ci-dessus en cas de force majeure.

Article 11 : Contact

Pour toute question relative au concours, veuillez écrire à : nlecarpentier@manche.fff.fr